



# 1 Une société rigide et inégalitaire



## LE SENS des mots

### LA SOCIÉTÉ D'ORDRES

L'expression est créée par les historiens du XX<sup>e</sup> siècle pour désigner une société organisée, non pas en classes sociales, mais en ordres (clergé, noblesse, tiers état) et en corps (provinces, villes, métiers, etc.). Ces ordres et corps disposent de privilèges et sont hiérarchisés selon leur « dignité », leur « honneur ».

## LE SENS des mots

### L'ANCIEN RÉGIME

L'expression est créée par les révolutionnaires en 1789 pour désigner la société d'avant la Révolution, caractérisée politiquement par la monarchie absolue de droit divin et socialement par l'organisation en ordres hiérarchisés. C'est cet ensemble, à la fois politique, économique et social qui est aboli en 1789 et qui devient donc « ancien ».

## Vocabulaire

**Capitation** : impôt créé en 1695 pour financer la guerre, qui devait théoriquement être payé par tous, noblesse et clergé compris.

**Corps de métier** : communauté d'artisans exerçant la même activité et en possédant le monopole dans une ville.

**Corvée** : journées de travail gratuit que les paysans doivent effectuer pour leur seigneur.

**Droits seigneuriaux** : taxes que le paysan doit verser au seigneur en reconnaissance de la propriété éminente de celui-ci, en argent (le cens) ou en nature (le champart).

**Privilège** : avantage honorifique ou matériel dont bénéficie un individu du fait de son appartenance à un corps ou à un ordre.

## A Les fondements de la société d'Ancien Régime

### a. La société d'ordres

- Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, la société française se caractérise par un découpage juridique inégalitaire, hérité du Moyen Âge. L'égalité civile n'existe pas, un individu dispose de plus ou moins de **privilèges** selon le corps ou l'ordre auquel il appartient. Chaque corps (un métier, une ville, une province...) défend ses privilèges.
- Au sommet de la société, le clergé et la noblesse représentent chacun moins de 2 % de la population et cumulent les privilèges, à commencer par l'exemption de la plupart des impôts. Ces deux ordres privilégiés dominent le tiers état [**doc. 1**].

### b. Le poids de la seigneurie

- Les paysans vivent toujours dans le cadre juridique de la seigneurie. Les seigneurs disposent de privilèges (le monopole de la chasse par exemple) et ils conservent la propriété « éminente », théorique, de la plupart des terres. Les paysans ayant la propriété utile de ces terres peuvent les exploiter eux-mêmes ou les louer à un autre paysan ; mais ils doivent au seigneur des **droits seigneuriaux** et des **corvées**.

### c. Une remise en cause des privilèges

- À partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, des critiques se font entendre. Les privilèges fiscaux et l'encadrement des professions au sein de **corps de métier** sont par exemple remis en cause, au nom de l'efficacité économique. Certains proposent un impôt universel. Malgré quelques tentatives, comme la **capitation** en 1695, qui devait normalement être payée par tous, la noblesse et le clergé ont réussi à conserver l'essentiel de leurs privilèges fiscaux.

## 1 La société d'ordres au XVIII<sup>e</sup> siècle

CLERGÉ 150 000 personnes	NOBLESSE 300 000 personnes ?	TIERS ÉTAT 28 millions de personnes
<b>Rôle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonction religieuse</li> <li>• Éducation</li> <li>• Administratif : registres paroissiaux</li> </ul>	<b>Rôle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Militaire (noblesse d'épée)</li> <li>• Administratif et judiciaire (noblesse de robe)</li> </ul>	<b>Rôle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Économique (production, à la ville comme à la campagne)</li> </ul>
<b>Privilèges</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exemptions d'impôt</li> <li>• Reçoit la dîme</li> <li>• Consulté par le roi : « assemblée du clergé »</li> </ul>	<b>Privilèges</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exemptions d'impôt</li> <li>• Accès aux hautes fonctions militaires, politiques et administratives</li> </ul>	<b>Privilèges</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de privilège rattaché à l'ordre</li> <li>• Parfois, privilège au sein d'une communauté (corps de métier, ville...)</li> </ul>
<b>Diversité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Haut clergé (riche, fonctions supérieures)</li> <li>• Bas clergé (pauvre, fonctions locales)</li> </ul>	<b>Diversité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Grande noblesse</li> <li>• Petite noblesse (écarts de richesse, de prestige, et d'influence politique)</li> </ul>	<b>Diversité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bourgeoisie (riche)</li> <li>• Petit peuple urbain</li> <li>• Monde paysan divers (du simple journalier au riche laboureur)</li> </ul>

## B Deux ordres privilégiés et dominants

### a. Le clergé

- Premier ordre du royaume, le clergé bénéficie de la **dîme** et possède environ 10 % des terres. Il est chargé d'encadrer la population sur le plan religieux, mais aussi administratif puisque les curés tiennent les **registres paroissiaux**. Le clergé assure aussi de nombreuses missions sociales : enseignement, aide aux pauvres et aux malades. Les membres du haut clergé, évêques et abbés, sont généralement des nobles.
- Le **clergé séculier** est réservé aux hommes. Mais les femmes forment une partie très dynamique du **clergé régulier** : les religieuses jouent un rôle majeur dans les hôpitaux. Dans la société d'Ancien Régime, les abbesses sont les seules femmes qui ont une fonction de direction.

### b. La noblesse

- Deuxième ordre du royaume, la noblesse fonde sa supériorité sur sa mission militaire héritée du Moyen Âge. Mais la monarchie absolue s'est imposée au XVII<sup>e</sup> siècle en limitant les pouvoirs de la noblesse. Celle-ci se définit désormais par le service du roi : à la cour de Versailles pour la haute noblesse ; dans l'armée pour la **noblesse d'épée**, mais aussi dans l'administration et la justice pour la **noblesse de robe**, voire dans le commerce international. Un édit royal de 1701 permet en effet aux nobles de pratiquer le négoce sans **dérogeance**.
- La noblesse est théoriquement héréditaire, fondée sur le sang et l'honneur de la lignée. Mais on peut être anobli pour ses mérites personnels et surtout par l'achat d'un **office** anoblissant, généralement à la deuxième génération. La noblesse de robe est très largement composée de bourgeois anoblis.

🔍 EXPLORER ④ p. 248

### Vocabulaire

**Clergé régulier** : clergé qui suit une règle au sein d'un monastère et qui vit théoriquement coupé du reste du monde (moines, religieuses, abbés et abbesses). Mais de nombreuses congrégations religieuses, masculines et féminines, sont en fait actives dans la société (enseignement, hôpitaux).

**Clergé séculier** : clergé qui vit « dans le siècle », au contact des fidèles qu'il est chargé d'encadrer (curés et évêques).

**Dérogeance** : perte de la noblesse par la pratique d'une activité jugée « ignoble » (travail manuel, commerce de détail...).

**Dîme** : impôt prélevé par le clergé sur les récoltes (environ 10 %, avec des variations selon les provinces).

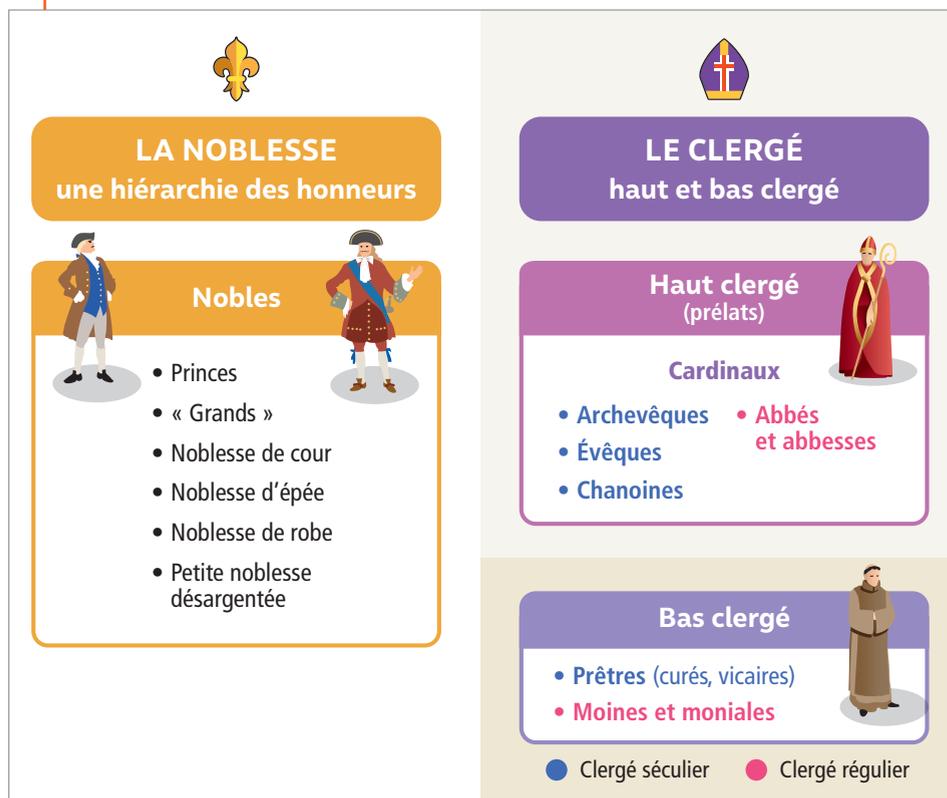
**Noblesse d'épée** : noblesse la plus ancienne, qui reste attachée à la fonction militaire.

**Noblesse de robe** : noblesse plus récente, qui détient des offices de justice ou d'administration (ses membres sont appelés « les robins »).

**Office** : poste dans l'administration (judiciaire, fiscale) qui est acheté par son titulaire, qui peut se transmettre et qui est parfois anoblissant.

**Registres paroissiaux** : livres dans lesquels les curés doivent enregistrer les baptêmes, mariages et enterrements de leur paroisse.

## 2 La diversité au sein des ordres dominants



### ↓ FICHE À COMPLÉTER

À l'aide du cours, repérez :

- les idées principales ;
- les repères essentiels ;
- le vocabulaire.

## 2 Le tiers état, aux champs et à la ville



**PPO 1** 1639 – La révolte des Nu-Pieds et la condition paysanne.

**PPO 2** Riches et pauvres à Paris.

**PPO 4** Les ports français et le développement de l'économie de plantation et de la traite.

### Vocabulaire

**Dîme** : impôt prélevé par le clergé sur les récoltes (environ 10 %, avec des variations selon les provinces).

**Droits seigneuriaux** : voir p. 236.

**Gabelle** : impôt sur le sel, dont le montant et le mode de prélèvement varient selon les provinces.

**Taille** : principal impôt direct, payé au roi. Le clergé, noblesse et les villes en sont exemptés.

### A Les paysans

#### a. Une majorité dominée

• Les paysans représentent 75 à 80 % des Français aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Leurs conditions de vie sont difficiles, souvent aggravées par les aléas climatiques, par exemple lorsque l'hiver est froid ou le printemps pluvieux. Une catastrophe climatique touche la France en 1693-1694, entraînant une surmortalité de 1,6 million de personnes.

• Ce groupe est cependant divers. Les riches laboureurs exploitent des surfaces importantes (plus de 20 hectares) et emploient des ouvriers agricoles. Le plus grand nombre ne possède ou ne loue que de petites parcelles et reste vulnérable. Quand la récolte est mauvaise et que les prix du pain montent, beaucoup de paysans sont menacés par la famine.

#### b. Une pression fiscale parfois contestée

• Les paysans subissent aussi fortement la pression fiscale, aggravée par les guerres. Ils paient la **dîme** à l'Église et souvent des **droits seigneuriaux**. À cela s'ajoute la fiscalité royale : la **taille** et les multiples impôts indirects [doc. 1]. De nombreuses révoltes paysannes ont lieu au XVII<sup>e</sup> siècle contre la hausse des impôts, comme celle des Normands en 1639 à propos de la **gabelle**.

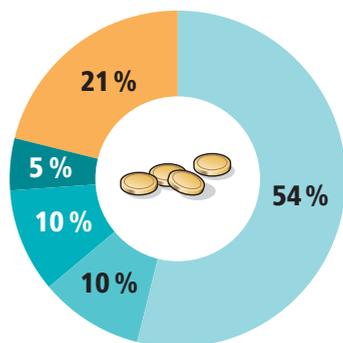
EXPLORER ① p. 244, ② p. 245

#### c. Une lente amélioration

• La vie des paysans s'améliore au XVIII<sup>e</sup> siècle pour différentes raisons. Les techniques agricoles se perfectionnent : assolement triennal [doc. 2], nouvelles cultures comme celle de la pomme de terre. Les guerres sont moins nombreuses et l'administration a appris à lutter contre les effets des crises climatiques.

### 1 Le budget d'un paysan au XVIII<sup>e</sup> siècle

Exemple de Jean Hazenis, petit exploitant breton sur 4 hectares



PRÉLÈVEMENTS : 79 %

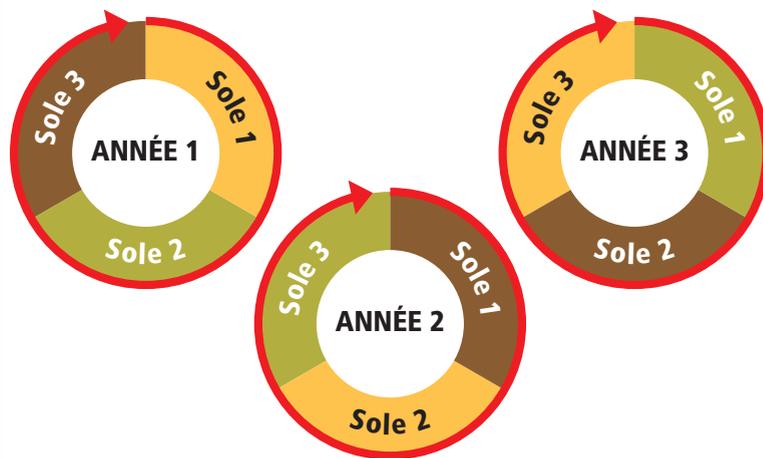
- Fermage
- Droits seigneuriaux
- Dîme
- Impôt royal

CE QUI LUI RESTE : 21 %

Jean Gallet, *La Seigneurie bretonne, l'exemple du Vannetais*, 1983.

### 2 L'assolement triennal

L'exploitation est divisée en trois « soles » pour organiser une rotation des cultures. Chaque sole voit alterner les céréales d'hiver, les céréales de printemps et la jachère pendant un cycle de trois ans. La jachère permet de reposer la terre.





## B La société urbaine

### a. Le peuple des villes

- En ville, le peuple se compose de quatre grandes catégories :
  - les maîtres et les compagnons des **corps de métier**. Ce sont des travailleurs qualifiés, artisans et commerçants, parfois aisés ;
  - les domestiques, hommes et femmes. Ils sont très nombreux à travailler au service des nobles et des bourgeois. Ils jouent ainsi un rôle d'intermédiaires, diffusant dans le peuple les pratiques des élites ;
  - les journaliers. Ce sont des travailleurs non qualifiés, qui gagnent de faibles salaires et vivent dans la précarité ;
  - les mendiants. À partir du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, l'État cherche à contrôler cette dernière catégorie au moyen des **hôpitaux généraux**.

EXPLORER ③ p. 246

### b. L'essor de la bourgeoisie

- Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, un groupe social se développe et s'affirme au sommet du tiers état : la bourgeoisie. Elle ne fait pas partie de la noblesse, mais elle se distingue du peuple par sa richesse et par l'exercice d'une profession non manuelle, plus « honorable » : avocats, notaires, médecins...
- Les bourgeois cherchent à améliorer leur situation de plusieurs manières :
  - les détenteurs d'offices dans la justice et l'administration peuvent accéder à la noblesse de robe. Seuls les offices supérieurs, les plus prestigieux, sont directement anoblissants ;
  - les financiers prêtent de l'argent à l'État et reçoivent des intérêts. Ils sont chargés de la collecte des impôts indirects ;
  - les **négociants** jouent un rôle croissant dans l'économie, surtout dans les grands ports (Bordeaux, Nantes, La Rochelle, Saint-Malo, Le Havre). Ils s'enrichissent en pratiquant le commerce atlantique, notamment la traite négrière qui alimente en esclaves les colonies françaises des Antilles.

EXPLORER ④ p. 248, ⑤ p. 250, ⑥ p. 252

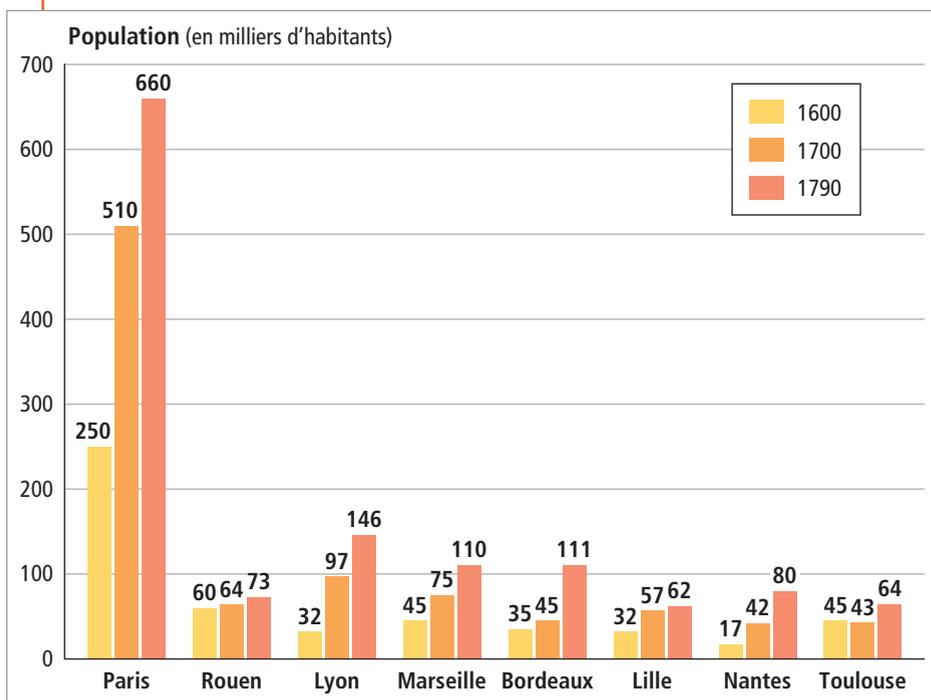
#### Vocabulaire

**Corps de métier** : communauté d'artisans exerçant la même activité et en possédant le monopole dans une ville.

**Hôpital général** : hospice créé dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle pour y enfermer les mendiants et les marginaux et les mettre au travail.

**Négociant** : marchand pratiquant le commerce international et maîtrisant des activités complexes (armement des navires, techniques financières, réseau de correspondants à l'étranger).

### 3 Les grandes villes françaises



#### ↓ FICHE À COMPLÉTER

À l'aide du cours, repérez :

- les idées principales ;
- les repères essentiels ;
- le vocabulaire.

